

République française - Département des Bouches-du-Rhône - Arrondissement d'Istres Ville de Saint-Mitre-les-Remparts

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

Nombre de membres :

Conseillers: 29 L'an deux mil vingt-quatre et le deux décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de

cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en

Présents: 21 l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la

convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du vingt-sept novembre deux mil

Pouvoirs: 7 vingt-quatre.

Présents:

Excusé: 1

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Jérôme ADAM, Frédéric SABATIER, Éric BARRAT, Malika VIVIN, Thierry BAZZALI, Franck SULTAN, Magali BARBEAU, Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA, Christophe ANTONINI

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Patrick LAMBERT a donné procuration à Monsieur Frédéric SABATIER Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET Monsieur Lucas GILLY a donné procuration à Madame Mireille GOYET Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO Madame Bernadette BONZOM a donné procuration à Monsieur Roger BERNET Madame Claudine DE RIVAS a donné procuration à Monsieur Jean-Claude METHEL

Absents:

Monsieur Julien DETREZ

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM

Accusé de réception en préfecture 013-211300983-20241202-DEL2024-76-DE Date de réception préfecture : 04/12/2024

Page 1 sur 5

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

DCM N°2024-76: Finances: Décision modificative n°2-Exercice 2024

Rapporteur: Marie Aude PEZERIL

Il est indiqué à l'assemblée que les crédits ouverts au budget primitif de l'année 2024 nécessitent des ajustements par l'inscription de recettes et de dépenses non prévues.

FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
	Ecritures réelles		
011	Charges à caractères général	-71 250,00	
014	Reversement et restitutions sur contributions directes	2 003,00	
66	Charges financières	410,00	
67	Charges spécifiques	65 622,00	
73	Impôts et taxes		-3 215,00
Total		-3 215,00	-3 215,00

Accusé de réception en préfecture 013-211300983-20241202-DEL2024-76-DE Date de réception préfecture : 04/12/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
	Ecritures réelles		
204	Subventions d'équipement versées	-156 000,00	
21	Immobilisations corporelles	-160 000,00	
23	Immobilisations en cours	1 560 000,00	
13	Subvention d'investissement		644 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées		600 000,00
458	Opérations sous mandat	1 080 000,00	1 080 000,00
Total		2 324 000,00	2 324 000,00

L'exposé du rapporteur entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-11, L.5217-10-6,

Vu l'article 106 III de la loi N°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale,

Vu l'arrêté du 09 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération 2022-57 du 12 septembre 2022 portant approbation de l'adoption de la nomenclature M57,

Vu la délibération n° 2024-29 du 12 avril 2024 relative à l'approbation du budget primitif 2024,

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité,

ADOPTE la décision modificative n°2024-2 relative à l'exercice comptable 2024 du budget communal, telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance, Catherine STEKELOROM Le Maire, Vincent Govet

Accusé de réception en préfecture 013-211300983-20241202-DEL2024-76-DE Date de réception préfecture : 04/12/2024

Page 3 sur 5

Délibération n° 2024/76



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

République française - Département des Bouches-du-Rhône - Arrondissement d'Istres

Séance du 2 Décembre 2024

NOTE DE SYNTHESE

Section de fonctionnement

Des dépenses supplémentaires doivent faire l'objet d'une inscription budgétaire.

L'optimisation des dépenses, nous permet de minorer le chapitre 011, -71 250 €:

- Nature 6041, -4 020 €;
- Nature 60631, -2 100 €,
- Nature 6042, -69 000 €;
- Nature 617, 5 500 €.

Une taxe sur les logements vacants est due sur le foncier de la Fontaine du Loup.

• Nature 63513, 2 100 €.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a créé une redevance spéciale spécifique des déchets communaux, actée par la délibération 2024/40 du conseil municipal.

- Nature 637, + 7 270 €.
- Chapitre 66,

Un ajustement des intérêts versés sur un emprunt est nécessaire en raison de la valorisation de l'indice euribor.

- Nature 66111, + 410 €.
- Chapitre 67,

La commune doit restituer une taxe forfaitaire sur des terrains devenus constructibles perçue en 2022, au titre de la plus-value immobilière.

• Nature 673, +65 622 €.

La notification du Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales nécessite un ajustement qui impacte deux chapitres :

- Chapitre 014,

Accroissement du « reversement » par la ville.

- Nature 7392221, +2 003 €.
- Chapitre 73,

Minoration de la recette perçue :

• Nature 732221, -3 215 €.

Accusé de réception en préfecture 013-211300983-20241202-DEL2024-76-DE Date de réception préfecture : 04/12/2024

Page 4 sur 5

les-Remparts

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

Section d'investissement

Afin de permettre l'engagement des travaux de la place Neuve, lot VRD. L'opération sera en partie financée par la réaffectation de crédits non utilisés, ainsi que par des subventions et un potentiel emprunt.

Chapitre 23

Nature 2315, +1 560 000 €.

- Chapitre 204

Des crédits ont été ouverts en prévision des travaux réalisés par le SMED, et dans le cadre de l'opération façades. En cette fin d'année, la réalisation de ces différents dossiers n'est à ce jour pas aboutie, ces dépenses seront à nouveau inscrites au budget 2025.

5 000 € sont affectés à l'opération de la réhabilitation de la Ferme du Ranquet afférente à la participation de commune au projet, le solde est affecté à la réalisation des travaux de la place Neuve.

- Nature 2041581,-100 000 €;
- Nature 204182, 5 000 €;
- Nature 20422, -61 000 €.

- Chapitre 21

Les crédits inscrits au chapitre 21, initialement prévus à la Maîtrise d'œuvre de l'opération Ferme du Ranquet, sont réaffectés à la réalisation de divers travaux.

Nature 2141, -160 000 €.

Chapitre 13

Dans le cadre du Contrat Départemental pour la transition écologique 2024/2025, inscription de la participation pour la réalisation des travaux de la place Neuve.

Nature 1323, 644 000 €.

- Chapitre 16

En complément de cette participation, un emprunt sera réalisé si nécessaire.

Nature 1641, 600 000 €.

- Chapitre 458

La commune a conclu une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Conservatoire du Littoral pour la réhabilitation de la Ferme du Ranquet dont le montant s'élève à 1 080 000 € T.T.C. Cette opération nécessite la création d'une opération sous mandat qui devrait se réaliser sur une période de 6 ans et qui fera l'objet d'une annexe budgétaire.

Les inscriptions budgétaires s'équilibrent aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Accusé de réception en préfecture 013-211300983-20241202-DEL2024-76-DE Date de réception préfecture : 04/12/2024